



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

#### **Délégués titulaires :**

**Mesdames** AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

**Messieurs** BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

**Absents :** CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

**Suppléants :** M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES  
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain  
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe  
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

#### **091-2026 Mise à disposition d'un agent communal auprès du service eau et assainissement**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CC les Avant-Monts a pris la compétence eau et assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il rappelle également que le service gère en régie eau 13 communes et 17 communes pour l'assainissement.

Considérant la nécessité d'accompagner la réorganisation du service de la Régie eau et assainissement de la communauté de communes ;  
Considérant la volonté d'optimiser le fonctionnement administratif, technique et en priorité financier de ce service ;  
Considérant les compétences et l'expertise de l'agent communal de la commune de Murviel Les Béziers ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 09 avril favorable à cette mise à disposition auprès du service eau et assainissement de la CC les Avant-Monts.

Cet agent interviendra selon les besoins au sein du service eau et assainissement et un état des heures effectuées sera transmis en fin de mois au service comptable.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la mise à disposition d'un agent de la commune de Murviel

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la mise à disposition de l'agent de la commune de Murviel pour intervenir au sein du service eau et assainissement de la CC les Avant-Monts.

PRECISE que cette mise à disposition a pour objet d'accompagner la réorganisation du service et l'optimisation de sa gestion, notamment sur les volets techniques et financiers ;

FIXE la durée de la mise à disposition à 6 mois renouvelable et indique qu'un état mensuel des heures effectuées sera transmis en fin de mois au service comptable de la communauté de communes pour le remboursement du salaire de l'agent à la commune de Murviel Les Béziers.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

